

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Conseil Communautaire du	23 septembre 2016
--------------------------	-------------------

à 18h00

N°ordre	60
N° identifiant	2016-0311

Titre 204 - Subventions d'équipement versées - 1507 - ANRU - Autorisation de programme 2015 - ANRU et NPNRU - Subvention à Habitat de la Vienne pour la résidentialisation du quartier de Bellejouanne

Rapporteur(s)	Bernard CORNU
Date de la convocation	02/09/2016

PJ.

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	Président
----------	---	------------------

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Urbanisme - Mixité sociale

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers au titre de l'action proposée « Cultiver les mixités » dont l'objet est de prendre en compte les mixités urbaines et sociales.

Habitat de la Vienne, dans le cadre de l'ANRU, réalise la résidentialisation de plusieurs bâtiments, représentant 368 logements, sur le secteur de Bellejouanne. Ces travaux consistent en une amélioration des aménagements extérieurs. Il s'agit de rendre accessibles les abords immédiats et l'environnement global des bâtiments en réaménageant les espaces de circulation, en valorisant les espaces verts et en créant des espaces de loisirs et de détente.

Conformément à la convention 107 de mise en œuvre du programme de rénovation urbaine de l'Agglomération de Poitiers pour les sites de Bellejouanne, Pierre Loti et Saint Cyprien, signée le 3 avril 2009 et ses avenants.

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers propose d'attribuer à Habitat de la Vienne, un montant total de crédits de paiement de 166 798 € réparti sur les opérations de résidentialisation prévues sur le quartier de Bellejouanne décrites ci-après :

- Bâtiment G (Tour Saintonge) – 3 rue Edith Piaf (46 logements) pour 9 492 €
- Bâtiments D6, 1 à 5 allée A. Caillaud, et D7, 1 à 5 allée Goscigny, (60 logements) pour 13 835 €
- Bâtiment J (Tour Aunis) – 6 Place William Cody (32 logements) pour 20 513 €
- Bâtiment H – 6 à 8 rue Médrano (16 logements) pour 9 257 €
- Bâtiment R – 29 à 35 rue Jean Valade (40 logements) pour 15 027 €
- Foyer pour Personnes Agées « Marie-Noël» - rue Jean Valade (67 logements) pour 41 947 €
- Bâtiments E12, 2 à 4 rue Médrano et E13, 1 à 3 rue Phinéas Taylor (40 logements) pour 27 312 €
- Bâtiments B10, 2 à 4 rue A. Gruss, C5, 2 à 4 Place William Cody, et D9, 2 à 6 rue Edith Piaf (67 logements) pour 29 415 €.

Les subventions allouées par la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers seront versées à Habitat de la Vienne, au vu de la présente délibération et selon les modalités suivantes :

- 80% sur présentation d'une attestation certifiant le commencement des travaux
- 20% sur présentation de tout document certifiant l'achèvement des travaux.

Il vous est donc proposé :

- de donner votre accord sur les subventions présentées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer tout document relatif à cette délibération.

La dépense correspondante, soit 166 798 € sera imputée à la fonction 72.1, article 204172, service 3400 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.5
Nomenclature Préfecture	Politique de la ville-habitat-logement

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex